

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/011/7.4

Feuillet n°013



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Avenant N°2 à la Convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

Vu la délibération n° 2019/092/7.4 du 4 novembre 2019 autorisant la signature de la convention SRDEII,

Vu la délibération n° 2022/072/7.4 du 2 juin 2022 autorisant la signature de l'avenant à la convention SRDEII,

Pour rappel, l'objectif de la convention est :

- de mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023011-DE
Reçu le 07/03/2023

- d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté de Communes et la Région,
- d'arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté de Communes,
- de garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de communes avec celles de la Région.

Approbation de l'avenant N°2 à la Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises qui convient de la modification de l'annexe 3 par l'ajout et la modification de dispositifs.

Aucune autre disposition de la Convention n'est modifiée.

Il s'agit de compléter les Orientations :

- **1 – Anticiper et accompagner les transitions numériques, écologiques et énergétiques et de mobilité.**

Transformation numérique : Favoriser l'accès à la fibre optique.

- o Plafond de 20 000 € HT
- o Aide maximale de 25%

Agriculture agroalimentaire : Favoriser la communication. Site internet, logo...

- o Plafond de 20 000 € HT
- o Aide maximale de 25%

- **5 – Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire.**

Soutenir la création et le développement.

- o Frais de création de site internet, de logo.
- o Aide à la reprise de fonds de commerce.
- o Plafond de 20 000 € HT
- o Aide maximale de 25%

- **Toutes orientations.**

Aides à l'immobilier d'entreprises : Favoriser l'implantation et le développement des entreprises en soutenant l'acquisition, la construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement d'immobilier d'entreprises.

- o Assiette : coûts d'investissement
- o Aide régionale : selon régime d'aides

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

D'ADOPTER l'avenant N°2 à la Convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu
le 06/03/2023

Le Président, Communauté de Communes
Dominique SOUSOUET
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023011-DE
Reçu le 07/03/2023